

Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2007/2520(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la Guinée		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Guinée		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
15/02/2007	Résultat du vote au parlement		
15/02/2007	Débat en plénière		
15/02/2007	Décision du Parlement	T6-0057/2007	Résumé
15/02/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2007/2520(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 135
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B6-0049/2007	13/02/2007	EP	
Proposition de résolution		B6-0050/2007	13/02/2007	EP	
Proposition de résolution		B6-0055/2007	13/02/2007	EP	
Proposition de résolution		B6-0062/2007	13/02/2007	EP	
Proposition de résolution		B6-0063/2007	13/02/2007	EP	
Proposition de résolution		B6-0064/2007	13/02/2007	EP	

Proposition de résolution commune	RC-B6-0049/2007	13/02/2007		
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité	T6-0057/2007	15/02/2007	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2007)1040	21/03/2007	EC	

Résolution sur la Guinée

Le Parlement européen adopté par 75 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention, une résolution sur la Guinée.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, Verts/ALE, GUE/NGL.

Le Parlement se déclare préoccupé par l'état d'urgence décrété par le président Lansana Conté le 13 février 2007, à la suite de la grève générale lancée par les syndicats guinéens et par la société civile à l'appui de revendications économiques et sociales et de la répression violente par les forces de sécurité, d'une manifestation pacifique le 17 janvier 2007 à Conakry. Il s'inquiète également des violences récentes, au cours desquelles les forces de sécurité se sont heurtées aux manifestants qui demandaient au président Conté, arrivé au pouvoir en 1984 à l'occasion d'un coup d'État, de nommer un premier ministre indépendant et de transmettre tous ses pouvoirs présidentiels.

Les députés condamnent fermement l'usage démesuré et excessif de la force par les forces de sécurité guinéennes au cours de ces récentes manifestations dans différentes parties du pays et demandent qu'une commission d'enquête internationale indépendante soit créée dans le cadre des Nations unies pour enquêter sur les massacres récents et sur les violations des droits de l'homme dans le passé, identifier les responsables et les traduire en justice pour qu'il soit mis fin à l'impunité.

La résolution appelle au respect des libertés individuelles et syndicales, à la fin des dérives autoritaires qui marquent le régime du président Conté depuis 23 ans et à l'ouverture de négociations avec les organisations de la société civile et avec les syndicats en vue d'un règlement négocié des revendications. Rappelant l'importance de nommer un premier ministre de consensus, le Parlement demande aux autorités guinéennes de faire cesser immédiatement les massacres et réclame une transition démocratique vers un système répondant aux aspirations de la population guinéenne.

La Commission est invitée envisager la tenue du dialogue politique prévu par l'article 96 de l'accord de Cotonou tout en intensifiant son aide humanitaire aux victimes.